

The Eastern Trust Company, Guaranty Trust Company of Canada, The Premier Trust Company, Prudential Trust Company Limited; The Sterling Trusts Corporation et The Investors Trust Company. Les honorables députés observeront que les noms de plusieurs grandes sociétés de fiducie de notre pays que nous connaissons bien ne figurent pas sur la liste. C'est parce qu'elles ne sont pas soumises à la loi fédérale pour ce qui est de leur constitution.

Le ministre a souligné qu'il y a quatre points importants dans les bills dont nous sommes saisis. Bien entendu, je ne puis pas, à ce stade, me reporter aux différents articles, mais il a bien dit que, des quatre points, il y en a peut-être deux qui ont suscité de l'inquiétude. Une des dispositions propose de changer le rapport entre le capital versé et les emprunts des institutions. L'autre, qui a une grande importance, à mon sens, est la question de savoir si ces institutions ou sociétés seront autorisées, aux termes de la loi, à faire leur rapport annuel au surintendant des assurances, en ce qui concerne les obligations fédérales et provinciales, en se fondant sur la valeur du marché de ces obligations ou bien peut-être en se fondant sur les valeurs amorties. Je suis impressionné en constatant que beaucoup d'autres institutions suivent actuellement la pratique, dans la présentation de leurs rapports, d'utiliser les valeurs amorties. Le ministre a signalé que cette pratique est permise aux banques à charte et aux compagnies d'assurance. A ce qu'on m'a dit, la Banque du Canada adopte cette méthode dans son rapport annuel. Sauf erreur, les compagnies anglaises de ce genre suivent aussi cette méthode. Je ne critiquerai donc pas la proposition au stade actuel des délibérations.

Je suis membre du comité de la banque et du commerce. J'aurai l'occasion d'y rencontrer le surintendant des assurances et d'autres témoins. J'y examinerai très soigneusement les propositions dont nous sommes saisis afin de voir si elles sont dans l'intérêt public.

En conclusion, qu'il me soit permis de dire que je ne connais aucun fonctionnaire en qui la Chambre des communes puisse, sur la foi de l'expérience passée, avoir plus de confiance que dans le surintendant de l'assurance. J'ai fait partie de nombreux comités au cours des treize dernières années et j'ai pu constater que mon ami le ministre des Finances avait également été membre de la plupart de ces comités. Je pense qu'il reconnaîtra avec moi qu'il n'est peut-être pas d'autre fonctionnaire qui se présente devant un comité de la Chambre des communes avec un plus grand respect pour les membres du comité de la Chambre

[M. Benidickson.]

des communes ou d'un comité du Sénat. Je pense que plus, peut-être, que tout autre, il tient à expliquer dans le plus grand détail, à tous ceux d'entre nous qui ne sont pas très au courant de certaines de ces questions, les éléments impliqués dans la mesure législative à l'étude. J'ai dit que je regrettais que l'on n'ait pas pu trouver dans un hansard ce que le surintendant de l'assurance a déclaré directement aux sénateurs. On a cité ses paroles, naturellement, au cours des débats du Sénat, quelquefois en faveur du point de vue d'une personne, et quelquefois contre ce point de vue. Je serais très heureux d'avoir la possibilité d'examiner ces bills au comité de la banque et du commerce. C'est avec plaisir que nous avons appris du ministre des Finances que le surintendant de l'assurance sera disponible afin que les députés puissent bénéficier de ses conseils lors de l'examen de ce bill.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt l'exposé du bill qui, au témoignage du ministre, est presque identique au prochain qui sera présenté à ce sujet. Comme l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson), j'ai parcouru avec intérêt le compte rendu des délibérations de l'autre endroit au sujet de la mesure et j'ai remarqué qu'il n'y a pas unanimité sur sa valeur. J'ai alors voulu consulter les délibérations du comité, mais, sauf erreur, on ne publie aucun compte rendu des témoignages entendus au comité au sujet du bill à l'étude et, j'imagine, du bill qui suivra. J'ai cependant l'impression que les compagnies de prêt et les compagnies fiduciaires réclamaient depuis un certain nombre d'années les modifications importantes et je présume, pour cette raison, qu'elles sont à l'avantage, tant des compagnies fiduciaires que des compagnies de prêt.

Le principal point à démontrer au sujet de ces bills est celui-ci: Sont-ils dans l'intérêt public? C'est pourquoi, j'ai été heureux d'entendre le ministre recommander le renvoi de ces bills au comité de la banque et du commerce. Je crois que c'est nécessaire, parce qu'une mesure analogue adoptée durant la crise économique à l'égard des compagnies d'assurance a soulevé bien des appréhensions, des soupçons et des critiques. C'est pourquoi notre groupe est content de voir que ces bills sont déferés au comité de la banque et du commerce où il y aura moyen d'interroger le surintendant des faillites, M. MacGregor.

L'hon. M. Fleming: Le surintendant des assurances.

M. Herridge: Pardon, je pense toujours à la faillite, c'est une tendance chez moi. Ce comité nous permettra donc d'entendre le